

Mairie de SAINT-JEAN DE VALERISCLE

Téléphone : 04.66.25.60.41

Courriel : accueil@mairiesjv.fr

PROCES VERBAL N° 06/2025

DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 13 octobre 2025

Présents : JEKAL Marc - LIBERATORE Jean-Pascal - HILLAIRE Richard - VIDAL Chantal - SAVIT Grégory - NARDY Marie-France - HLADYNINK Joël - CARDELIN Isabelle - HILLAIRE Bernard - DELATTRE Sabrina.

Pouvoirs : PONCET Éric donne pouvoir à JEKAL Marc.
JUSTET Catherine donne pouvoir à HILLAIRE Richard.
PUCHE Viviane donne pouvoir à HLADYNINK Joël.
LHOMME Laurent donne pouvoir à SAVIT Grégory.

Absent non excusé : BAZIZ Nordine.

Secrétaire de séance : SAVIT Grégory

Début de séance : Lundi 13 octobre 2025 à 18h00

1) Approbation du procès-verbal n° 05/2025 :

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal n° 05/2025 du 31 juillet 2025.
Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2) Fonds de concours dans le cadre du Projet d'Alimentation de Territoire d'Alès Agglomération :

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'un projet d'aménagement d'un point d'irrigation en vue de l'installation d'une exploitation maraîchère. Le devis s'élève à 12 000 € HT et un fonds de concours dans le cadre du projet alimentaire de territoire d'Alès Agglomération est demandé, soit 6 000 €.

Une servitude de passage sera demandée auprès du propriétaire.

Délibération votée à l'unanimité.

3) Reprise de concessions à l'état d'abandon :

Monsieur le Maire indique que la procédure de reprise de 6 concessions à l'état d'abandon dans le vieux cimetière arrive à échéance. Le conseil municipal doit décider de la reprise de ces concessions. Les travaux devraient ensuite débiter en novembre par les pompes funèbres Denis. Un fonds de concours auprès d'Alès Agglomération a été demandé pour cofinancer cet investissement. Bernard Hillaire demande des explications concernant le type de travaux réalisés.

Délibération votée à l'unanimité.

4) Groupement de commandes pour le contrôle des points d'eau incendie :

Monsieur le Maire rappelle que les poteaux incendie sont vérifiés tous les ans. Alès Agglomération propose pour cette prestation un groupement de commandes avec une cinquantaine de communes d'Alès Agglomération intéressées par ce marché. Un montant de 30 € par poteau est envisagé. Bernard Hillaire demande le nombre de poteau incendie sur la commune. Richard Hillaire lui indique que 15 poteaux sont à vérifier. Certains ne sont pas conformes, notamment certains diamètres de canalisations d'arrivée d'eau. A ce jour il manque un poteau incendie ou réserve d'eau au quartier Les Rimes. La mise en place d'une réserve d'eau a été envisagée mais aucun terrain dans ce quartier ne permet d'avoir assez d'espace plat permettant de créer un point de contournement.

Délibération votée à l'unanimité.

5) Aide municipale aux façades :

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que Madame Grosselin Ginette a déposé un dossier pour la réfection de sa façade. Au vu de la facture acquittée, 42 m² de façade ont été décroûtés et repointés soit une aide totale de 640 € attribuée à Mme Grosselin. Il s'agit du 2ème dossier complet déposé pour l'année 2025.

Délibération votée à l'unanimité.

6) Subvention de fonctionnement au psychologue de l'éducation nationale :

Monsieur le Maire explique que, comme l'année scolaire précédente, la psychologue de l'éducation nationale de la circonscription La Grand-Combe/Les Mages demande une subvention de fonctionnement d'1€ par élève, soit 40 € pour l'école de Saint-Jean de Valériscle. Chantal Vidal indique que la directrice de l'école a déjà eu recours à ses services. Jean-Pascal Libérateur explique que la psychologue fait pour l'instant le suivi des enfants qu'elle a déjà rencontré et qu'elle s'occupera des nouveaux cas à partir du mois de mars.

Délibération votée à l'unanimité.

7) Subvention à l'association Les Chats Mages :

Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 100 € pour 2025. 35 chats ont été stérilisés en 3 ans.

Isabelle Cardelin étant membre de l'association, elle ne prend pas part aux votes et aux discussions.

Délibération approuvée avec 13 voix pour.

8) Convention avec l'association l'Harmonie des Mineurs pour le projet Ecolo-Fanfare Participative :

Monsieur le Maire explique que l'Harmonie des Mineurs du Martinet propose de créer une Ecolo-Fanfare Participative pour intervenir dans les écoles. Une convention financière est proposée à la commune pour un montant total de 1 000 € pour l'année scolaire 2025-2026. L'association du Sou des Ecoles de Saint-Jean de Valériscle participera également financièrement. Alès Agglomération devrait verser une subvention. Chantal Vidal précise que les élèves de CM1/CM2 sont concernés.

Délibération votée à l'unanimité.

9) Subventions aux associations :

Sou des écoles :

Monsieur le Maire propose une subvention de 1 100 € pour l'année 2025.

DELATTRE Sabrina, adhérente de l'Association du Sou des Ecoles, ne participe pas aux discussions et aux votes.

Délibération approuvée avec 13 voix pour.

Association Familiale :

Marc Jékal, adhérent de l'Association Familiale donne la présidence du conseil municipal à Libérateur Jean-Pascal 1^{er} adjoint.

Marc Jékal ne participe pas aux discussions et aux votes de cette délibération.

La commune utilisant gratuitement la salle de l'association Familiale, il est proposé une subvention de 800 € pour l'année 2025.

Délibération approuvée avec 12 voix pour.

La Yourte :

Monsieur le Maire propose une subvention de 50 € pour l'année 2025.

Délibération votée à l'unanimité.

De ce pas et d'ailleurs :

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'une nouvelle association sur la commune qui propose des ateliers de danse.

Monsieur le Maire propose une subvention de 50 € pour l'année 2025.

Délibération votée à l'unanimité.

Guitares en Cévennes :

Monsieur le Maire propose une subvention de 400 € pour l'année 2025.

Cette subvention aide l'association à financer le festival annuel.

Délibération votée à l'unanimité.

Grégory Savit demande pourquoi le montant de subvention demandé n'est pas automatiquement attribué.

Monsieur le Maire lui répond qu'il faut aussi respecter le budget municipal voté.

Maquis Culturel :

Monsieur le Maire propose une subvention de 295 € pour l'année 2025.

Bernard Hillaire adhérent de l'association « Le Maquis Culturel » ne participe pas aux discussions et aux votes de cette délibération.

Délibération approuvée avec 13 voix pour.

L'Olivier Cévenol :

Monsieur le Maire a reçu Benjamin Palmer concernant ce dossier car il demande une subvention de 5 000 €.

Monsieur le Maire lui a expliqué que la commune verse une subvention de fonctionnement aux associations et que sa demande concerne de l'investissement. Il lui a proposé de déposer un dossier auprès d'Alès Agglomération.

Monsieur le Maire a été invité à l'assemblée générale qui aura lieu samedi prochain.

Jean-Pascal Libérateur précise que cette association souhaite réintégrer la vie du village et qu'il s'agit d'un des derniers moulin associatif existant.

Monsieur le Maire propose une subvention de 200 € pour l'année 2025.

Délibération votée à l'unanimité.

Les Béguines :

Monsieur le Maire a reçu la présidente de cette association et l'a orientée vers les services du département du Gard et de la région Occitanie pour faire évoluer sa recherche de subvention.

Joël Hladynink précise qu'un entretien en visioconférence a eu lieu ce jour avec les services du département.

Sabrina Delattre demande des précisions sur cette association.

Joël Hladynink explique qu'il s'agit d'une association qui vient en aide aux femmes battues et/ou en difficulté et propose des activités lors de séjour. Deux séjours ont été organisés cet été au château du village.

HLADYNINK Joël, adhérent de l'Association Les Béguines, ne participe pas aux discussions et aux votes.

Monsieur le Maire propose une subvention de 300 € pour l'année 2025.

Délibération approuvée avec 12 voix pour.

La Boulange :

Monsieur le Maire propose une subvention de 300 € pour l'année 2025.

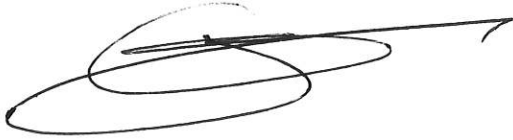
HLADYNINK Joël et LHOMME Laurent (procuration), membres de l'association La Boulange, ne participent pas aux discussions et aux votes de cette délibération.

Délibération approuvée avec 11 voix pour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h36.

LA SECRETAIRE DE SEANCE

SAVIT Grégory



LE MAIRE

JEKAL Marc

